



## COMITÉ D'HYGIENE , DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### Réunion du CHSCT du 07 mai 2020

---

Le sept mai deux mille vingt, à seize heures, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la salle de la Madeleine sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

**En qualité de représentants des élus :**

Gérard PILLET,  
Martine LE CAM,  
Diane HINGRAY,  
Marie-Christine LE BRUCHEC

**En qualité de représentants du personnel :**

Catherine BATON,  
Laëtitia BEMELMANS  
Murielle JEGAT,  
Jérôme LE GARFF,  
Marie-Anne RUELLOUX,

Mélanie LE BIHAN  
Marie-Anne LE DOUSSAL  
Anne-Sophie QUINTIN

**Assistaient également à la réunion :**

Lionel KERDUDO, Agent chargé des fonctions d'inspection, CDG 56  
Bonaventure MENEUX, Directeur Général des Services,  
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines,

Emilie LE REGUER, Assistante de Prévention,  
Jérôme LE MEUR, Directeur des Services Techniques,  
Sophie BESSIN, Responsable Petite Enfance,  
Jean-Noël QUÉRIC, Responsable du Restaurant Scolaire,

Suite à l'épidémie du COVID-19, le gouvernement a décidé la mise en place d'un confinement à partir du 17 mars jusqu'au 11 mai. La réouverture des services est rendue possible par la mise en œuvre, dans chaque service, de mesures nécessaires pour préserver la santé des agents et des usagers. Ces mesures sont présentées aujourd'hui devant le CHSCT de la commune.

En raison de la crise sanitaire actuelle, la réunion se déroule grâce à la mise en place des mesures suivantes :

- Fourniture d'un masque à chaque participant
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Respect de la distanciation physique

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

## Approbation du compte rendu du CHSCT du 03 mars 2020

Avis du CHSCT :

*Collège Agents : unanimité*

*Collège élus : unanimité*

# 1. Présentation du plan de reprise d'activité

L'intégration de la commune de Pluvigner au cluster d'Auray a entraîné la fermeture de certains services dès le 10 mars :

- Ecoles
- Multi-Accueil
- ALSH
- Restaurant scolaire
- Médiathèque
- Ecole de musique

Les autres services ont été fermés suite aux mesures gouvernementales le 17 mars :

- Services administratifs de la mairie
- Services techniques

La police municipale a été maintenue en activité.

Il était toujours possible de joindre par téléphone l'accueil de la mairie et des services technique tandis que l'état civil fonctionnait sur rendez-vous uniquement.

Le télétravail a été développé quand cela était possible. Les agents des services techniques ont repris progressivement, pour certains d'entre eux, à partir du 01 avril.

17 agents de différents services de la collectivité sont allés renforcer l'EHPAD de Pluvigner pour une durée de 159 jours soit un équivalent de près de 1 232 heures.

Le plan de reprise d'activité a pour objet de présenter, pour l'ensemble des services de la collectivité, les mesures à appliquer pour permettre une reprise de l'activité en toute sécurité.

*Voir document ci-joint.*

*Monsieur le maire indique que le déconfinement sera progressif à partir du 11 mai et débutera par l'ouverture des écoles, de la garderie et du multi-accueil. Les autres services suivront dans un second temps. La difficulté réside dans la capacité à pouvoir assurer le ménage et surtout la désinfection dans l'ensemble des bâtiments ouverts.*

*M. MENEUX présente les mesures pour la mairie et précise que le télétravail sera privilégié quand cela sera possible et ce jusqu'au 2 juin pour le moment. Il indique qu'une étude sera réalisée sur la mise en place de boucles à inductions magnétiques pour faciliter les échanges de l'agent d'accueil avec le public. Ce matériel bénéficiera également aux usagers malentendants. Le FIPHFP sera sollicité pour obtenir une aide financière. Cette étude donnera également un avis sur le projet de réorganisation de l'accueil.*

*Dans un premier temps, l'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous. Les horaires d'ouverture pourront être restreints. Lors de l'utilisation d'objets communs, chaque agent devra se laver les mains avant et après utilisation (copieurs, vaporisateur ...). Chaque agent procédera également à la désinfection de son poste de travail.*

*M. LE MEUR détaille les mesures préconisées pour les services techniques et précise que l'accueil se fera également sur rendez-vous. L'embauche des agents se fera en décalé. Des vestiaires supplémentaires ont été prévus. Un plan de circulation a été mis en place.*

*Mme LE DOUSSAL indique que l'entretien des locaux sera réalisé avec de nouveaux produits. Des gants réutilisables seront donnés aux agents. Elle indique également que le nombre d'heures d'entretien (ménage + désinfection) sera en forte hausse pendant la période.*

Mme JEGAT expose les mesures concernant les postes accompagnateur cantine, ATSEM, accompagnateur garderie et car. Elle précise que près de 110 masques ont été confectionnés par les agents du service et seront distribués dès la reprise d'activité. Les garderies des écoles élémentaires auront lieu directement dans les établissements scolaires et non plus à la salle MJ LE BORGNE. De plus, elle précise que les parents ne pourront plus pénétrer dans les écoles. La restauration pour l'ALSH du mercredi sera toujours assurée par la cuisine du CCAS.

Mme JEGAT explique que la garderie se terminera à 18h00 pour faciliter ensuite l'entretien des locaux.

M. QUERIC précise que les tables du restaurant scolaire ont été réorganisées pour respecter la règle des 1 mètre. Les enfants seront servis à table. L'usage des plateaux pour les élémentaires sera maintenu pour faciliter la désinfection des tables. A Bieuzy, en plus du restaurant habituel, la salle Kozh Kastell sera utilisée comme deuxième lieu de restauration.

Mme BESSIN indique que le multi-accueil ouvrira le 11 mai avec l'accueil des enfants prioritaires estimé à 6 bébés + 10 moyens/grands. Le personnel portera des masques réalisés par ses soins.

Mme BATON détaille les 4 phases prévues pour la réouverture de la bibliothèque et du centre multimédia. Dans un premier temps, ils seront fermés au public. L'équipe de la médiathèque va travailler sur la mise en place d'un système de drive. Le passage en phase 2, prévoyant la réouverture avec une circulation restreinte des usagers, n'est pour l'instant pas fixé.

Mme RUELOUX propose de continuer le télétravail pour l'école de musique. Le bâtiment actuel ne permet pas un retour des élèves dans de bonnes conditions sauf pour les instruments à cordes et la batterie. L'école de musique sera donc fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les inscriptions pour la prochaine année scolaire pourront se faire sur rendez-vous.

M. MENEUX évoque la situation des agents à risque souhaitant continuer de travailler. M. Kerdudo explique qu'il est important que l'agent consulte son médecin traitant pour en parler et obtenir un certificat de non contre-indication au travail. Il précise que le médecin traitant pourra toujours contacter le médecin de prévention pour avoir des précisions supplémentaires.

#### Avis du CHSCT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

## 2. Point sur la situation administrative des agents

Il convient de distinguer les deux périodes suivantes :

- Le confinement (dès le 10 mars pour certains services, jusqu'au 10 mai)
- La réouverture des services à partir du 11 mai

### Période de confinement

Les différentes situations des agents sont les suivantes :

- Activité au service
- Télétravail
- Autorisation spéciale d'absence (ASA) pour service fermé

- ASA pour garde d'enfant
- Congés annuels (maintien des congés posés et validés)
- Congés maladie

### Période de réouverture des services

- Activité au service
- Télétravail
- ASA pour garde d'enfant (en cas d'école fermée)
- ASA pour les personnes à risque
- Congés annuels (maintien des congés posés et validés)
- Congés maladie

### Précisions concernant la garde d'enfant à domicile :

- Agent prioritaire\* refusant d'amener son enfant à l'école (sans mode de garde) = congé
- Agent non prioritaire refusant d'amener son enfant aux jours prévus par l'école (sans mode de garde) = congé
- Agent non prioritaire gardant son enfant car non accepté par l'école (sans mode de garde) = ASA
- Agent gardant à domicile son enfant à risque = ASA

\*le personnel prioritaire sont les agents indispensables à l'organisation de l'encadrement des enfants accueillis au multi-accueil, à l'école et sur les temps périscolaires.

Gérard PILLET

Président du CHSCT



Catherine BATON

Secrétaire

A blue ink handwritten signature, appearing to read 'C. Baton', is written over a light blue rectangular background.